



Comité central d'entreprise extraordinaire
du 29 octobre 2008



Les non-réponses

Un Comité Central d'Entreprise extraordinaire avait été demandé ce jour par des représentants du personnel de France 3. Ils voulaient obtenir du PDG de France Télévisions des réponses aux inquiétudes des salariés sur l'entreprise unique.

Changement de structures, place des régions, conséquences pour les salariés, devenir des Instances Représentatives des Personnels, avenir des Conventions Collectives, point sur la trésorerie dégradée du Groupe, réduction des investissements, emploi CDI et précaire, évolution des métiers, global média.... Les élus et organisations syndicales voulaient entendre les réponses du PDG.

En début de séance, les représentants du personnel ont dénoncé l'absence du PDG. La seule réponse de la Directrice générale de France 3 aura été :
« Il est trop occupé à négocier le plan d'affaires avec la tutelle ».

Cette attitude est d'autant plus méprisante à l'égard des salariés, que l'entreprise unique était inscrite dans le projet porté par Patrick de Carolis devant le CSA lors de sa nomination.

Comment le Président peut-il aujourd'hui prétendre ne pas pouvoir informer les instances, donc les salariés, alors que ses équipes travaillent depuis sa nomination sur ce projet ?

La Présidence et la Direction se cachent derrière leur petit doigt en invoquant la Loi comme étant un élément bloquant.

FAUX ! La Loi ne traite pas de l'organisation et la laisse à la discrétion et à la responsabilité du PDG de France télévisions.

Face à cette attitude arrogante de la part de la Direction, nous appelons, dans un premier temps, l'ensemble des salariés à des assemblées générales pour débattre et proposer des actions en réponse à ce mépris !

Paris le 29 octobre 2008